
Pétition de la société populaire de Saint-Saturnin demandant à la Convention d'organiser l'instruction publique, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire de Saint-Saturnin demandant à la Convention d'organiser l'instruction publique, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 529-530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32695_t1_0529_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

gent, pour être converti en numéraire, pour accélérer et assurer la destruction totale des ennemis de notre liberté, des satellites, des despotes coalisés contre la souveraineté du peuple français. Mais, disons mieux avec les Marseillais « Épargnons ces tristes victimes qui s'arment à regret contre nous », mais livrons au dernier supplice, terrassons du foudre républicain, leurs chefs, leurs tyrans qui essaient en vain de devenir les nôtres, les traîtres enfin. Français, sachons connaître nos ennemis, voilà notre gloire.

Nous vous envoyons aussi une croix de ci-devant chevalier de St Louis, appartenante au c^o Simeon Saugcon, qu'il a remise à la municipalité et dont le brevet a été brûlé et acte dressé sur le champ.

Tous les autres effets seront envoyés au district qui a déjà reçu une croix en argent et autres effets.

Législateurs, vous avez sauvé la république et vous la replongeriez dans un précipice plus affreux encore, si vous quittiez votre poste au milieu d'une carrière si pénible et si glorieuse.

Nous adhérons à tous les décrets bienfaisants rendus par la Convention nationale, notamment au gouvernement révolutionnaire et aux journées du 28^e juin et 2^e juillet derniers (vieux style).

Jurons la ruine entière des traîtres et des tyrans et le triomphe du peuple français. Vive la République et la Montagne ou la mort. Voilà notre devise. S. et F. »

A. TASSAIN (*maire*), PAREIN (*off. mun.*),
Et. COCU, FRISSÉ (*notable*), BOUCEER,
CHARLIER.

27

Le tribunal du district de Lusignan, département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste; les membres de ce tribunal annoncent qu'ils ont crû devoir quitter les chapeaux à plumes et les manteaux, parce qu'ils formoient le costume des ci-devant sénéchaux et baillis des provinces.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lusignan, s.d.] (2)

« Représentants,

Vous avez développé des grands principes pour l'établissement d'un gouvernement républicain. Vous avez donc, par votre énergie courageuse, pris de grandes mesures afin que les hommes emploient leurs facultés physiques et morales pour que les conséquences justes, sensibles et nécessaires qui dérivent de ces principes soient mis à exécution. Le gouvernement révolutionnaire que vous avez établi, inspire l'effroi et la crainte aux malveillants et il invite les bons citoyens républicains à l'exactitude de leur devoir et de leur surveillance; vous n'avez pas encore tout fait, pour atterrir les ennemis de notre bonheur, ceux-ci espéroient trouver dans une autre législature encore des moyens de salut, les amis qu'ils avoient parmi vous ne sont plus;

(1) P.V., XXXII, 299. Bⁱⁿ, 10 vent.; C. Eg., n° 559; J. univ., n° 1559.

(2) C 294, pl. 979, p. 9. Minute du p.-v. (p. 10).

restez donc à votre poste, votre présence est pour eux plus à craindre que des armées et vous finirez votre ouvrage.

Voulant détruire jusqu'au moindre signe de la féodalité, nous avons cru devoir quitter les chapeaux à plumet et les manteaux qui faisoient autrefois l'accoutrement des ci-devant grands sénéchaux et baillis des provinces, dont le souvenir nous est odieux et nous ne conservons que le ruban tricolore et la médaille. »

GILBERT, F. A. PRESLY le jeune, P. JOYEUX,
GUERITAUT (*présid.*), IRNAU.

28

La société populaire de Montmorillon (1) département de la Vienne, invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable de ces deux adresses, et insertion au bulletin (2).

[Montmorillon, s.d.] (3)

« Ça été, ça va et ça ira.

Législateurs,

Aussi grands dans vos vues que le nombre de ceux que vous représentez est immense, aussi fermes dans vos principes que la cause à laquelle vous vous êtes voués est sublime, aussi juste que notre confiance est illimitée; c'est en vous que résident notre salut et notre espoir. Nous vous félicitons sur les combats que vous avez livrés, sur les monstres de différents genres que vous avez fait disparaître; nous vous remercions de tout ce que vous avez fait. Si tant de vertus pouvoient exister sans la constance, nous vous demanderions de rester à votre poste, mais il ne vous est pas plus possible de laisser incomplet le bonheur des Français, qu'il l'est à nous de suspendre les témoignages de notre reconnaissance et de notre amour. »

RIGAUD (*présid.*), DUJARDIN (*secrét.*),
RIVEAUCELLE (*secrét.*).

29

La société populaire de Saint-Saturnin, après avoir félicité la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la République; elle la prie d'organiser l'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[St-Saturnin, 9 pluvi. II] (5)

« Salut aux Montagnards, mort aux tyrans.

Représentants,

La Société séante à St Saturnin, district d'Apt, départ. de Vaucluse, toujours animée du plus pur

(1) Et non Morillon.

(2) P.V., XXXII, 299. Bⁱⁿ, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(3) C 294, pl. 979, p. 12.

(4) P.V., XXXII, 299. Bⁱⁿ, 10 vent.; J. univ., n° 1559.

(5) C 295, pl. 987, p. 4.

républicanisme, vient vous témoigner sa reconnaissance, pour tous les bienfaits que vous avez procurés au peuple français. Vous avez anéanti tous les abus, toutes les tyrannies, toutes les superstitions sous lesquelles le peuple étoit abruti depuis tant de siècles. Mettez le comble à vos bienfaits en organisant l'instruction publique, en détruisant les intrigans, les ultra-révolutionnaires; qui sous le manteau du patriotisme ont tant fait des ennemis à la Révolution, payés sans doute par Pitt et Cobourg; car jamais dans nos environs, il n'auroit été question de fédéralisme, sans les prétextes dont se sont servi les hypocrites et perfides Marseillois pour égarer les gens attachés au respect des propriétés, en leur insinuant que la sans-culotterie n'étoit que l'art de s'approprier le bien des autres.

Nous vous indiquons cette cause des maux de la patrie, pour l'éloigner à jamais du territoire de la République dont la bonne foi, la générosité, la probité et toutes les vertus sociales doivent être la base.

Nous voyons avec plaisir que le glaive de la loi ne s'appesantit pas moins sur les conspirateurs, que sur les pervers qui fraudent les fouritures faites à nos armées. Nous espérons qu'un tems viendra où la loi sévira contre toutes les infractions de la justice. Travaillez en attendant à épurer les mœurs; que l'amour de la Patrie domine sur tous les intérêts particuliers; que la vertu et la justice soient dorénavant sans cesse à l'ordre du jour, comme la punition des tyrans qui en sont les ennemis. Vous avez opéré tant de merveilles qu'il ne sera pas difficile à la Ste Montagne de faire encore cette révolution dans nos mœurs, et avec le succès constant de nos armes, la République sera stable et éternelle surtout si, comme tout le peuple français vous en prie, vous restez à vos postes jusqu'à la paix. Nous joignons notre prière à celle de tous les Français pour vous inviter à rester à la place, que vous méritez à tant de titres, jusqu'à ce que toutes les espèces de tempêtes soient calmées et que tous les ennemis de la République et de la vertu soient anéantis.

Nous sommes fraternellement les membres composant la Société populaire et républicaine de St Saturnin. »

BOURGUE (*présid.*), BONNEFOIS (*vice-présid.*),
L. MIFFRE (*secrét.*), MAUVIZOT (*secrét.*).

30

Les administrateurs du département de l'Eure annoncent qu'ils envoient 38 marcs 3 onces 4 gros d'argenterie d'église, qu'ils pensent avoir été amassées par les fauteurs fédéralistes; ils ont aussi trouvé une pièce d'eau-de-vie, qui étoit destinée à donner du courage aux défenseurs de ce système liberticide; ils demandent ce qu'ils doivent faire de cette tonne de liqueur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXII, 300. B^{tn}, 10 vent. et 18 vent. (1^{er} suppl^t); J. univ., n° 1559.

31

Les membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Brevannes, district de Bourmont, département de la Haute-Marne (1), écrivent à la Convention qu'ils viennent de déposer au directoire de leur district 51 marcs 7 onces d'argent, plus, 18 marcs 1 once d'argent, deux cloches et plusieurs autres objets. Ils applaudissent aux travaux de la Convention. Plusieurs fonctionnaires publics, destitués par les représentants du peuple, demandent, à la suite de cette adresse, à être rendus à leurs fonctions.

Mention honorable, insertion au bulletin de l'adresse, et renvoi de la pétition au comité de sûreté générale (2).

32

La société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, invite la Convention à rester à son poste pour continuer ses travaux; elle annonce un envoi de 100 liv. de charpie au département.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vézelize, 9 pluv. II] (4)

« Représentants,

Tandis que les soldats de la liberté volent de victoire en victoire, les citoyennes de cette commune ne pouvant partager leurs dangers, désirant alléger leurs maux, s'occupent d'un genre de travail propre à fermer leurs blessures; déjà cent deux livres de charpie, sortis de leurs mains, viennent d'être envoyés au département; cette légère offrande, qui n'est que prélude, sera bientôt suivie de plusieurs autres de différentes espèces; la société s'occupe en ce moment à les recueillir, sitôt qu'elles seront prêtes à partir pour leurs destinations, son premier devoir sera d'en instruire la Convention.

C'est à toi! Montagne sainte, que nous sommes redevables de tous ces dons patriotiques, c'est à ton exemple que les Français sont parvenus à ce degré de hauteur qui caractérise le vrai Républicain: Continue donc tes glorieux travaux, achève ton sublime ouvrage et n'abandonne ton poste qu'après que, du haut de ton rocher, tu auras terrassé tous les tyrans de l'univers. S. et F. ».

COLLIN (*présid.*), LACHASSE (*secrét.*), J. SALLE.

33

La société populaire et républicaine de Laon félicite la Convention sur le décret par lequel elle a rendu la liberté aux hommes de couleur,

(1) Il s'agit de Breuvanne, cant. de Bourmont (Hte-Marne) et non (Hte-Vienne).

(2) P.V., XXXII, 300.

(3) P.V., XXXII, 300. B^{tn}, 9 vent. (suppl^t); J. univ., n° 1559.

(4) C 293, pl. 964, p. 5.